

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59
Direction Attractivité Economie Emploi
- Urbanisme opérationnel
A.Morel - AM
N° 2018-D-128

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER DISPOSITIF "PASS ACCESSION"

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°186 du conseil communautaire du 5 juillet 2012 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n° 97 du 11 2017 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.
- VU, la délibération n°668 du 14 décembre 2017 relative à l'avenant n°2 au dispositif d'aide à l'accession à la propriété du GrandAngoulême dans le parc ancien à rénover,

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 6 000 € par dossier. Elles seront versées soit au particulier par l'intermédiaire du notaire au moment de l'acquisition soit de façon exceptionnelle directement à l'acquéreur.

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 9 avril 2018

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **10 avril 2018**
Publié ou notifié,
Le **10 avril 2018**

Annexe

Nom de l'acquéreur	Adresse du bien acquis	Notaire désigné pour percevoir le fonds	Participation GrandAngoulême Montant
M Regéan LUVUMBU	32-32B rue de la Trésorière Ma Campagne 16000 ANGOULEME	Me Emmanuelle AUDRY 15 rue de Beaulieu 16000 ANGOULEME	6 000,00 €
TOTAL			6 000,00 €